

Marche nationale des Sans-Papiers Rennes - Paris
Du samedi 03/10/2020 au samedi 17/10/2020

Protocole sanitaire de la marche et des événements

Fait à Rennes, le lundi 21/09/2020,

Le comité d'organisation local de Rennes de la marche nationale des Sans-Papiers prévoit les mesures sanitaires suivantes sur toute la durée du trajet de la marche, et lors des soirées d'accueil de la marche :

- Le port du masque est obligatoire, pendant la marche comme pendant les événements d'accueil de la marche qui auront lieu au sein des villes étapes. L'organisation prévoit pour les participants qui n'en auraient pas des masques à distribuer
- Il est prévu du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante pour la durée de la marche, et des distributeurs seront à disposition à chaque événement lié à la marche
- Les inscriptions nominatives sont obligatoires pour participer à la marche et pour participer aux événements liés à la marche. Elles permettront de :
 - 1) Respecter les jauges en vigueur dans les lieux d'accueil des événements
 - 2) De pouvoir informer de manière qualitative les autorités sanitaires en cas de signalement d'un cas de Covid-19 au sein de la marche. A ce titre, les inscriptions nominatives doivent impérativement recueillir les informations suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone. Une personne du comité d'organisation de la marche est chargée de recueillir l'ensemble de ces informations, et est identifiée comme « référent du protocole sanitaire ».
- Les organisateurs seront extrêmement vigilants quant au respect des gestes barrières et de la distanciation physique. Lors de la marche, les participants devront respecter une distance de 1 m entre chaque marcheur. Lors des événements liés à la marche, la jauge maximale et toute autre règle sanitaire décidée pour limiter les proximités physiques entre les participants (type un siège condamné sur deux dans une salle) seront respectées scrupuleusement.

Les organisateurs locaux de la marche nationale des Sans-Papiers, les organisations signataires, les participants à la marche et aux événements s'engagent à respecter l'ensemble de ce protocole, ainsi que les règles sanitaires fixées localement au sein de chaque lieu qui accueille un événement lié à la marche.

Une copie de ce protocole sera communiquée à chaque participant de la marche et/ou des événements qui lui y sont liés, et chaque jour avant le départ de la marche, ce protocole sera rappelé à l'ensemble des participants.

*Le comité d'organisation local de la marche nationale des Sans-Papiers,
Rennes - Paris*